



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE DRUMMONDVILLE

Compte rendu de réunion
22 mars 2023

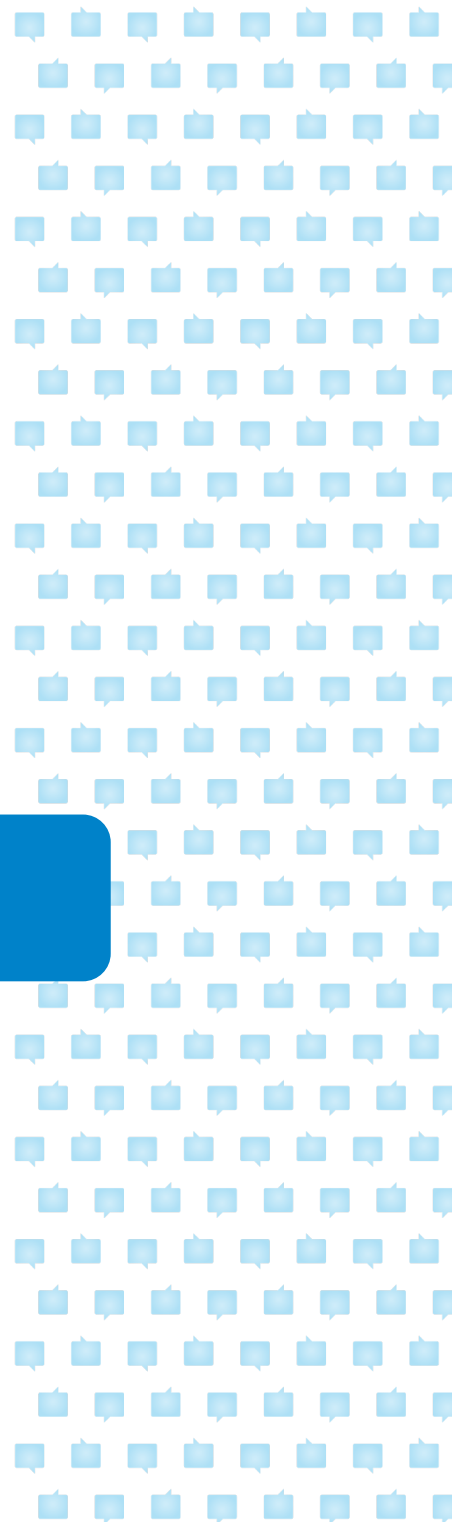


TABLE DES MATIÈRES

1.	Accueil des membres.....	1
2.	Adoption de l'ordre du jour.....	1
3.	Validation du dernier compte rendu.....	1
4.	Validation du rapport annuel 2022.....	2
5.	Approbation du calendrier annuel 2023.....	2
6.	Actions de suivi.....	2
6.1	Poussière sur la rue Gagnon et la route 143 : causes et initiatives.....	2
7.	Travaux en cours et à venir.....	4
8.	Suivi du déplacement de l'entrée.....	6
9.	Bilan de gestion des matières résiduelles.....	8
10.	Plan directeur de la propriété.....	10
11.	Registres d'activité.....	12
11.1	Suivis des plaintes.....	12
11.2	Registre des visites du ministère.....	13
12.	Divers et prochaines réunions.....	13
13.	Levée de la réunion.....	15



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur du site de Drummondville, dans le secteur de Saint-Nicéphore, souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité de vigilance en 2023. Puis, il présente son équipe soit, Mme Ann Claire Caillaud, spécialiste en protection de l'environnement et M. Daniel Camara, ingénieur régional.

M. Lamothe précise aux membres du Comité que, lorsque ce dernier envoie le courriel aux membres pour communiquer l'ordre du jour et demander de confirmer leur présence à la rencontre, il est important de répondre seulement à lui plutôt que de faire un « répondre à tous ».

La liste des présences figure à l'annexe 1.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>M. Lamothe, est-ce que votre titre a changé ?</i>	M. Lamothe explique qu'il avait le même titre en 2022. Le seul changement est l'emploi d'un superviseur des opérations pour l'appuyer dans la gestion du site de Saint-Nicéphore.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

M. Lamothe partage des ajouts à l'ordre du jour qui lui ont été demandé par courriel, soit :

- Suivi du déplacement de l'entrée
- Enjeu des odeurs
- Enjeu de la poussière
- Les travaux la fin de semaine
- La sécurité routière

Il précise que certains de ces points sont déjà couverts par des points de l'ordre du jour actuel.

Les ajouts sont acceptés et l'ordre du jour modifié est adopté et figure à l'annexe 2.

3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la rencontre du 23 novembre 2022 est validé par les membres.

4. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2022

M. Craft explique que le rapport annuel 2022 leur sera envoyé par courriel au cours de la semaine et qu'une période de deux semaines sera allouée au comité pour la validation.

5. APPROBATION DU CALENDRIER ANNUEL 2023

M. Lamothe présente le calendrier proposé pour l'année 2023, en soulignant qu'il n'y a aucun changement notable, sinon l'ajout de point de suivi en continu en lien avec le déplacement de l'entrée.

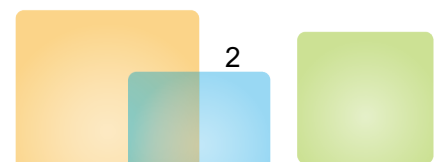
Les membres valident le projet de calendrier annuel 2023.

6. ACTIONS DE SUIVI

6.1 POUSSIÈRE SUR LA RUE GAGNON ET LA ROUTE 143 : CAUSES ET INITIATIVES

M. Lamothe rappelle l'action de suivi en lien avec la présence abondante de poussière sur la rue Gagnon et la route 143. Il explique que la poussière est un sujet d'actualité car l'automne et le printemps impliquent leurs lots de défis. Des efforts importants sont faits lors de ces saisons pour diminuer autant que possible la boue et la poussière. Il précise qu'à certaines périodes, en raison de la température sous 0°C, il est impossible d'utiliser l'eau pour nettoyer les routes en raison du risque de gel. Les solutions privilégiées dans l'ordre pour gérer cet enjeu sont :

- Utilisation d'un camion à eau
- Embauche d'un sous-traitant pour l'utilisation d'un camion-balai
- Ramassage manuel des débris et des poussières



Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Cet enjeu inclut plusieurs problématiques. Les débris sont un enjeu à l'occasion, mais généralement ils sont nettoyés. La poussière est plus problématique. Aussi, l'entrée pour l'accès au chantier est une autre problématique en raison des camions qui apportent de la roche concassée sur le site. Puis, lorsque la phase 2 était en opération, la route pour s'y rendre était plus longue. Celle de la phase 3B est plus courte. Cela est sans oublier que, l'année passée, le bris du camion à eau et le manque de main-d'œuvre ont rendu difficile le nettoyage des routes. Ce nettoyage doit être fait fréquemment. Faut-il comprendre que la solution est de sous-traiter ?</i>	M. Lamothe précise que les travaux en 2022 ont engendré davantage de poussières. Notamment, l'asphalte des routes d'accès a dû être enlevé afin de permettre l'installation de tuyaux et la mise à niveau des fossés.
<i>Est-ce que le camion à eau a été réparé ?</i>	M. Lamothe confirme que oui et qu'il y a du personnel en rotation pour l'opérer.
<i>Est-ce que les accès au front de déchets vont être asphaltés de nouveau ?</i>	M. Camara confirme que c'est le cas.
<i>Est-ce que la boue est davantage un enjeu lors de la fonte des neiges ?</i>	M. Lamothe confirme que c'est le cas car la fonte des neiges implique que certains accès peuvent devenir boueux. Cette boue s'accroche aux roues des camions et retombe plus loin sur leur route. Puis, lorsqu'elle sèche, cela produit de la poussière.
<i>Est-ce que vous nettoyez les roues des camions à la sortie ?</i>	M. Lamothe explique que non. Seul le nettoyage des routes à l'eau est fait.
<i>Est-ce que ce pourrait être une solution à envisager ?</i>	M. Lamothe répond que cette solution est effectivement considérée. Cela inclut de trouver le bon emplacement pour une telle installation.
<i>Est-ce que l'ouverture de cellules fermées a contribué à allonger la distance des parcours, augmentant en conséquence la saleté ?</i>	M. Lamothe explique que la plus grande longueur du trajet des camions avant de quitter le site est en fait préférable, car les probabilités sont plus élevées que la boue tombe des roues des camions sur le site plutôt qu'une fois qu'ils atteignent les routes publiques.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le fait de circuler sur une route non asphaltée qui est très longue n'aggrave-t-il pas la situation ?</i>	M. Lamothe confirme que dans le cas de chemins non asphaltés, la situation est effectivement aggravée.
<i>Est-ce que le nouveau chemin qui sera emprunté par les camions est plus court ?</i>	M. Lamothe confirme que l'entrée sera plus proche des cellules. En contrepartie, le chemin sera asphalté.
<i>Est-ce que l'enjeu de la saleté fait partie des considérations dans le cadre des réflexions sur le déplacement de l'entrée ?</i>	M. Lamothe confirme que oui.

Action de suivi :

- Revenir sur l'enjeu de la saleté et des solutions à intégrer.

7. TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

M. Daniel Camara présente les travaux réalisés en 2022 :

- **Le recouvrement final côté ouest** : M. Camara précise que ce fut un défi de le compléter à temps et qu'il n'a pas été possible de compléter le côté sud, comme c'était prévu, ce qui sera fait à l'été.
- **La réalisation des tranchées de biogaz sur le toit de phase 3A** : lors de ces travaux, qui ont commencé en novembre, des tranchées ont été creusées pour installer les tuyaux de biogaz ce qui a favorisé l'exposition à l'air et donc la génération d'odeurs. Les travaux se sont terminés le 10 mars.
- **Mise en service des cellules 1-2-3 de la phase 3B-1** : le déboisement a été effectué sur ces cellules.
- **Excavation des cellules 4 et 5 de la phase 3B-1** : Elle est complétée à 95 %. La dernière étape est d'égaliser le fond avec les pentes désirées afin de permettre une gestion de l'eau efficace.

Puis, M. Camara présente les travaux à venir en 2023 :

- **Recouvrement final des phases 2 (cellules 5 à 8) (réouvertes pendant le décret d'urgence et 3A)** : sera complété cet été.
- **Finaliser le recouvrement final côté sud, nord et est.**
- **Reprofilage du fond de l'excavation** : ajustement des pentes des cellules 4 et 5 de la phase 3B-1 pour la gestion efficace de l'eau
- **Installation du réseau de biogaz sur les nouvelles cellules** : les conduits sont installés directement vers la torchère

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lors de la fermeture de cellules, n'est-ce pas normalement des conduits verticaux qui sont installés ?</i>	M. Camara explique que des puits verticaux ont été installés en 2021. De plus, lorsqu'une élévation de douze pieds est atteinte, des tranchées horizontales doivent être installées. Les opérations ayant été complétées en octobre, des tranchées horizontales ont dû être faites en novembre.
<i>A-t-il été nécessaire de rallonger les puits verticaux ?</i>	M. Camara confirme que oui.
<i>Est-ce que la période des travaux a été de novembre à mars ?</i>	M. Camara confirme que oui.
<i>Cet hiver a été marqué par une augmentation des odeurs. Un avis a été envoyé par Martin Dussault qui faisait état d'une alerte odeur de deux semaines. Qu'est-ce qui a fait en sorte que la période d'odeurs qui devait durer deux semaines s'est échelonnée sur trois mois ?</i>	M. Camara explique que les travaux ont nécessité l'aménagement de huit tranchées. Chaque tranchée est d'une profondeur de douze pieds. Cette charge de travail ne pouvait être réalisée sur deux semaines. Les premiers travaux ont commencé en novembre et ont été arrêtés pendant la période des Fêtes pour reprendre en janvier. La difficulté des travaux était telle qu'un entrepreneur a été embauché pour aider à la mise-en-œuvre.
<i>Auparavant, lorsqu'une alerte odeur était en cours, un courriel était envoyé à tous les abonnés de l'infolettre. Pourquoi est-ce que ça n'a pas été le cas cet hiver ?</i>	M. Lamothe explique que des vérifications seront faites pour s'assurer que des courriels seront envoyés lors des prochaines alertes odeurs.
<i>Est-ce que des odeurs sont à prévoir lors des prochains travaux ?</i>	M. Camara explique qu'aucune odeur n'est engendrée lors d'opérations de recouvrement final. Si des odeurs étaient engendrées, un système mobile serait installé pour les atténuer.
<i>Est-ce que les cellules 5 à 8 sont scellées ?</i>	M. Camara explique que le recouvrement n'a pas encore été réalisé pour ces cellules.
<i>Est-ce que le fait que le recouvrement n'a pas encore été complété peut expliquer les odeurs ?</i>	M. Camara confirme que oui.
<i>Est-ce que le recouvrement des cellules 5 à 8 se fera avec de l'argile ?</i>	M. Camara précise que le recouvrement est fait avec de la nappe bentonitique et du sable.
<i>Est-ce que les travaux de recouvrement seront réalisés l'automne prochain ?</i>	M. Camara confirme que c'est le cas.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les travaux de recouvrement commenceront ce printemps ?</i>	M. Camara explique que les appels d'offres sont lancés. Il précise qu'au mois de mai, si l'eau est trop abondante, il ne sera pas possible de commencer les travaux.
<i>Est-ce que les travaux de recouvrement sont des services très nichés qui sont sous-traités pour cette raison ?</i>	M. Camara précise que le sous-traitant FC Géosynthétique possède l'expertise pour effectuer ces travaux.
<i>Est-ce que WM possède l'expertise pour effectuer les travaux de recouvrement eux-mêmes ?</i>	M. Camara précise que WM ne possède pas l'expertise nécessaire.
<i>Est-ce que WM a pleinement confiance en la qualité du travail du sous-traitant ?</i>	M. Camara répond que oui.
<i>À qui revient la responsabilité des travaux de recouvrement qui seront réalisés ?</i>	M. Camara explique que cela dépend si l'enjeu est en lien avec les membranes ou la réalisation des travaux. La firme WSP fait un rapport technique pour vérifier que tout est conforme et que les travaux réalisés permettent une imperméabilité à 100 %. Les membranes sont quant à elles garanties par le fabricant.
<i>Est-ce dire qu'une firme est engagée pour vérifier le travail de l'autre firme ?</i>	M. Camara confirme que c'est le cas.

Actions de suivi :

- Vérifier que les alertes odeurs envoient des avis à ceux abandonnés à l'infolettre.

8. SUIVI DU DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

M. Camara explique que, dans le cadre du déplacement de l'entrée, des documents ont été déposés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), qui doit leur revenir. En parallèle, d'autres documents sont préparés en anticipation de l'autorisation. Les opérations sont préparées afin de pouvoir débiter le plus rapidement possible en septembre.

M. Camara précise que le déplacement de l'entrée prévoit qu'une grande partie de cette entrée sera asphaltée ce qui aidera grandement l'enjeu de la boue se retrouvant sur la chaussée.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si la réponse ministérielle n'est pas donnée prochainement, est-ce que les travaux seront remis à l'automne en raison de la période de nidification ?</i>	M. Camara confirme que oui puisque la période de nidification est du 15 avril au 15 août.
<i>Étant donné que le 15 avril est dans moins d'un mois, est-ce que les probabilités sont minces que la réponse soit reçue à temps ?</i>	M. Camara confirme que c'est en effet peu probable.
<i>Est-ce que WM possède une politique interne pour le déboisement ?</i>	M. Camara explique qu'une compensation sera versée selon le montant établi par le ministère, mais que, par ailleurs, des projets sont étudiés à l'interne en ce qui concerne le reboisement.
<i>Est-ce que WM a une politique interne de plantation d'arbres pour chaque arbre coupé ?</i>	M. Lamothe explique qu'une collaboration est faite entre WM et GARAF pour favoriser la plantation d'arbres dans cette optique.
<i>Dans la mesure où est présenté chaque année le nombre d'arbres plantés, est-ce qu'un exercice a été fait de comparer le nombre d'arbres coupés par rapport à ceux plantés ?</i>	M. Lamothe explique qu'il ne pense pas que le ratio a été établi à l'interne, mais qu'à sa connaissance, le nombre d'arbres plantés dépasse le nombre d'arbres coupés.
<i>Ce qui est important est davantage la superficie éliminée par rapport à la superficie reboisée que le nombre d'arbres en lui-même.</i>	M. Lamothe confirme que c'est un point intéressant.
<i>Quand est-il prévu que la nouvelle entrée soit opérationnelle si les travaux doivent commencer seulement à l'automne ?</i>	M. Camara explique que la date dépendra des soumissions. Dans l'optique de la nouvelle balance et des travaux d'asphaltages, l'hiver 2023-2024 sera déterminant. La fenêtre est assez serrée pour réaliser les travaux, surtout ceux d'asphaltage, avant le début de l'hiver.
<i>Le déplacement de l'entrée est attendu depuis plusieurs années, car c'est un enjeu important. Déjà en 2018, l'enjeu avait été soulevé et le déplacement a été décalé. Ensuite le processus d'autorisation de 2020 a entraîné aussi des retards. Cinq ans plus tard, les travaux n'ont pas encore commencé. L'attente est très longue.</i>	

Actions de suivi :

- Faire un comparatif entre les arbres coupés et les arbres plantés, possiblement en termes de superficie

9. BILAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mme Caillaud présente les données du bilan de gestion des matières résiduelles récemment publié. Elle explique que le bilan de gestion des matières résiduelles est fait par RECYC-QUÉBEC depuis 20 ans. Ce bilan résulte d'une enquête menée sur plus de 800 installations. Le dernier bilan complet est basé sur les données de 2018. Le bilan actuel de 2023 est fait à partir des données de 2021.

Cette présentation se limite au sujet de l'élimination des déchets. Les conclusions les plus pertinentes sont :

- Le nombre de lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LECD) est en forte diminution
- Le nombre de LET est stable à travers les années avec une variation de -1 site depuis 2018.
 - Le tonnage a augmenté de 8% depuis 2018 lorsque les boues sont exclues.
 - Les LET et lieux d'enfouissement en tranchée (LEET), qui sont surtout dans le nord, ont augmenté de plus de 10%, tandis que les LECD ont diminué de 66%.
- 93% du volume total d'élimination sont destinés aux sites d'enfouissement.
- La quantité de déchets éliminés est de 716 kilos par habitant, ce qui est supérieur à l'objectif de 525 kilos par habitant pour 2023.
- La comparaison d'un bac typique de matières résiduelles (appelée « caractérisation du bac éliminée » dans le rapport ministériel) de 2019-2020 avec celui de 2011-2012 permet les observations suivantes:
 - Une forte diminution de la matière organique
 - Une diminution légère des matières recyclables
 - La contribution des industries, commerces et institutions (ICI) est en forte hausse dont une partie importante est due à l'accroissement des cartons de l'industriel et du commercial (ex. : boîtes de livraison).
- Une hausse des résidus de construction, rénovation et de démolition (CRD)
 - Le bois est en forte hausse
- Forte hausse de ce qui est « autre » soit encombrant, textile, résidus domestiques dangereux (RDD), etc.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que certains sites mettent plus de matériel de recouvrement que de déchets ?</i>	Mme Caillaud affirme que c'est possible, mais qu'une épaisseur minimale et maximale est prévue au règlement.
<i>Quels types de matériaux de recouvrement sont mis sur les déchets ?</i>	Mme Caillaud précise que ce sont des sols de catégorie BC, des copeaux de bois, du fluff automobile, etc.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si le matériel de recouvrement est présent dans un ratio de 50% (soit environ le tiers de la masse), est-ce que cela occasionne une perte d'espace pour les déchets ?</i>	Mme Caillaud explique que le recouvrement des déchets est indispensable et qu'une couche de 30 centimètres minimum doit être mise en place. M. Lamothe ajoute que la réglementation permet jusqu'à 60 cm de recouvrement.
<i>Est-ce que les sites d'enfouissement situés dans des régions où on retrouve des sols contaminés en plus grande quantité reçoivent davantage de sols faiblement contaminés ?</i>	Mme Caillaud explique que ce sont des moyennes statistiques. Si un site en a beaucoup et l'autre moins, cela suffit pour créer un débalancement.
<i>Ça fait partie d'un des constats du rapport du BAPE qu'une forte augmentation de l'utilisation des sols contaminés sur les sites d'enfouissements semblait être constatée et que des mesures pour contrôler cette utilisation allaient devoir être mis en place.</i>	
<i>Ils doivent maintenant trouver de nouveaux moyens de disposer des sols contaminés puisqu'ils ne peuvent plus les disposer sur des terres agricoles comme c'est arrivé par le passé.</i>	
<i>L'utilisation des sols contaminés dans les travaux municipaux est aussi maintenant réglementée.</i>	M. Lamothe précise qu'avec Traces Québec, la traçabilité de ces sols a aussi grandement été améliorée. Mme Caillaud précise que désormais, tous les camions transportant des sols contaminés seront tracés avec un GPS.
<i>Tous ces changements font suite à la saga du crime organisé qui déchargeait les sols contaminés sur les terres agricoles.</i>	Mme Caillaud explique que les mesures de traçabilité et de contrôle sont renforcées. Avec Traces Québec, maintenant ce sont presque tous les projets qui feront l'objet de traçabilité. Ce renforcement se fait progressivement avec le secteur industriel. Les chantiers sont davantage surveillés et le secteur industriel s'adapte.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est le niveau minimum et maximum autorisé pour l'utilisation des matériaux de recouvrement ?</i>	M. Lamothe explique qu'est nécessaire le recouvrement entier des déchets. La réglementation impose un maximum de 60 cm. Avoir une trop grande couche de recouvrement rajoute un poids sur la masse de déchets qui la fait compacter.
<i>Est-ce qu'un tel compactage des déchets permet d'en mettre davantage ?</i>	M. Lamothe confirme que c'est le cas.
<i>Est-ce que l'épaisseur maximale de 60 cm s'applique pour tous les sites ?</i>	M. Lamothe confirme que oui.
<i>Quels sont les fondements techniques derrière cette limite de 60 cm ?</i>	M. Lamothe explique que si trop de terre est mise sur les déchets, la masse de déchets peut se déplacer. Il précise qu'anciennement le sable était utilisé, mais cela impliquait souvent de devoir l'excaver pour recouvrir les déchets, ce qui ne faisait pas de sens. Mme Caillaud précise que dans le cas où un site viendrait à manquer de matériel de recouvrement, des sols propres doivent alors être utilisés à cette fin. Sur les sites de WM, le matériel de recouvrement utilisé est un mélange qui vise à assurer une bonne stabilité.

10. PLAN DIRECTEUR DE LA PROPRIÉTÉ

Présentation du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Mme Anick Verville, membre du Comité de Vigilance de Saint-Nicéphore et représentante de la MRC de Drummondville, fait une présentation du PGMR de la MRC. Les faits saillants sont les suivants :

- La gestion des matières résiduelles sur la MRC de Drummondville est particulière puisque, contrairement à la majorité des MRC où la gestion est concentrée dans les mains de la MRC, à Drummondville, les compétences sont réparties entre la MRC, une régie et les municipalités.
- Déchets encombrants : toutes les municipalités sont desservies
- Matières organiques : 15 des 18 municipalités ont le bac brun, deux municipalités ont des composteurs domestiques ou communautaires et une municipalité implantera le bac brun en 2023.
- Écocentres : tous les citoyens y ont accès
- Boues municipales et de fosses septiques : elles sont valorisées à 100%.
- L'état de quelques objectifs du PGMR (données de 2019) :

- Déchets : objectif de réduction de 5% par année par rapport au 795 kilos par habitant actuel (objectif provincial de 525 kilos)
- Matières recyclables : 55 % des matières valorisées, soit 61 % pour le secteur résidentiel et 45 % pour les industries, commerces et institutions (ICI) (objectif gouvernemental est de 75 %)
- Matières organiques : 106 kilos par habitant (56 % des matières valorisées) comparativement à 3.8 kilos en 2005 ; l'objectif d'avoir 100 % des municipalités desservies sera atteint en 2023
- CRD : matières valorisées à 33 % (objectif gouvernemental est de 70 %)
- Le plan d'action : 48 actions par la MRC et 52 actions par les municipalités
 - Suivi des actions en place par la création d'un comité et le suivi d'indicateurs de performance par action.
 - Bilan et rapport annuel sont faits chaque année

Plus d'information sur le PGMR, dont le contenu intégral, peut être obtenue sur le site de la MRC de Drummond : <https://www.mrcdrummond.qc.ca/plan-de-gestion-des-matieres-residuelles/>

Présentation du plan directeur de WM

M. Lamothe explique que, dans le cadre du plan directeur de WM, outre le rôle à jouer comme site d'enfouissement par rapport au PGMR, plusieurs projets sont en cours pour contribuer environnementalement. Le projet de la sablière est en cours et avance bien. Une rencontre entre WM, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et le GARAF a eu lieu. La phase 1 du plan du GARAF est en branle et fera l'objet d'une présentation à la prochaine rencontre du comité. Dans le cadre de ce plan, une grande partie du bois qui est coupé sur la propriété (en lien avec la construction de cellules) est récupéré pour réaliser certains de leurs projets dont la construction d'une agora. Une autre partie du bois est réduite en copeaux pour être utilisée sur les sentiers et la Sablière.

M. Lamothe poursuit en soulignant que la certification du World Habitat Council, une certification environnementale reconnue dans le monde, a été renouvelée en 2022. Pour obtenir cette certification, il faut satisfaire à de nombreux critères très spécifiques en lien avec des projets environnementaux. WM a l'opportunité de travailler avec le GARAF sur de nombreux projets pour le site de Saint-Nicéphore. Ces projets incluent le projet de création d'habitats fauniques avec les bassins de sédimentation et les nichoirs. Des habitats pour les animaux, notamment les tortues et les oiseaux, ont été créés grâce à la participation du GARAF. Un autre projet est celui de la plantation de nombreux arbres et arbustes. M. Lamothe rappelle qu'en 2021-2022, c'est un total de 16 000 arbres et arbustes qui ont été plantés sur le site.

Une collaboration avec-Canimex prévoit également l'aménagement des sentiers.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les municipalités de la MRC de Drummond sont incluses dans le PGMR ?</i>	Mme Verville confirme que c'est le cas et précise que le PGMR inclut aussi des municipalités qui ne font pas partie de la MRC.
<i>Dans le contexte que les performances des CRD étaient très fortes à une certaine époque, que s'est-il passé pour que les résultats changent à ce point ?</i>	Mme Verville explique que l'enjeu est le nombre de filières de récupération. Certains sont encore présents comme Matrec, mais d'autres peuvent avoir fermé, car c'est un marché difficile.
<i>Est-ce que l'augmentation significative de la collecte des matières organiques s'est traduite par une diminution proportionnelle des déchets ?</i>	Mme Verville explique que oui. Le changement est perceptible depuis 2013. Le recyclage a également augmenté.
<i>Est-ce que les boues municipales et de fosses septiques valorisées sont envoyées à l'enfouissement ?</i>	Mme Verville répond qu'elles ne sont plus envoyées à l'enfouissement depuis 2007.
<i>Est-ce que le bannissement de certains plastiques est envisagé par la municipalité de Drummondville ?</i>	Un représentant de la municipalité répond que le gouvernement est encore en train de préciser les plastiques à proscrire de ceux à permettre. Les mesures de contrôle pour faire respecter les règlements sont aussi à améliorer. L'efficacité de telles mesures n'est pas encore prouvée. Donc, la décision de la Ville est d'attendre de voir l'évolution avant de régler en ce sens.
<i>Est-il envisageable de faire un bilan de la performance du PGMR en lien avec le plan d'action dans le cadre du comité ?</i>	Mme Verville confirme que ça pourrait être fait. M. Craft ajoute que ce pourrait être planifié au calendrier de 2024-2025.

Actions de suivi :

- Faire une présentation des suivis de performance du plan de PGMR

11. REGISTRES D'ACTIVITÉ

11.1 SUIVIS DES PLAINTES

M. Lamothe indique que depuis la dernière réunion, quatre plaintes d'odeurs ont été reçues qui sont en lien avec les travaux de tranchées réalisés pour les phases 2 et 3A dans le contexte du décret d'urgence. M. Lamothe rappelle que ces travaux de tranchées ont engendré beaucoup d'odeurs et faisaient d'ailleurs l'objet d'alertes odeurs en vigueur. Avec la fin des travaux, cette situation exceptionnelle est maintenant terminée. Cela étant dit, le printemps est une période critique pour les odeurs en raison de la fonte des neiges et la période de dégel.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le système d'atténuation des odeurs peut être utilisé l'hiver ?</i>	M. Lamothe précise que non.
<i>Est-ce qu'il existe des systèmes d'atténuation d'odeurs qui sont conçus spécifiquement pour être efficaces pendant l'hiver ?</i>	M. Lamothe précise qu'il y a eu des discussions avec le sous-traitant en odeur sur l'existence et les possibilités de tels systèmes, mais ces derniers ont confirmé que ce n'était pas quelque chose de possible. Mme Caillaud précise que des tests de systèmes d'atténuation d'odeurs en hiver sont faits sur des sites qui utilisent des gels désodorisants. L'hiver au Québec ne permet pas leur utilisation.
<i>Est-ce que l'ajout des neutralisants d'odeurs permanents au printemps aidera la situation ?</i>	M. Lamothe confirme que oui.
<i>Est-ce qu'un système temporaire de buses sera installé sur les cellules 5 à 8 le temps que le recouvrement final soit complété ?</i>	M. Lamothe confirme que c'est une solution envisagée. Le défi par rapport à cette solution est l'alimentation en eau. Des vérifications sont en cours pour déterminer si une telle installation est possible pendant la réalisation de travaux.

Action de suivi :

- Revenir sur les solutions temporaires d'atténuations d'odeurs pour les cellules 5 à 8.

11.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Lamothe indique que le ministère n'a réalisé aucune visite de la propriété depuis la dernière réunion.

12. DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

M. Lamothe rappelle que l'approbation de l'ordre du jour avait confirmé l'ajout de plusieurs nouveaux points. Le comité confirme que les points ajoutés concernant le déplacement de l'entrée, l'enjeu des odeurs et l'enjeu de poussières ont été traités pendant la rencontre.

Les travaux le samedi

Un membre du comité explique que des bruits de machinerie en activité ont été entendus pendant une fin de semaine sur le site.

M. Lamothe d'abord précise qu'ils ont l'obligation de procéder au déneigement à la suite d'une tempête, et ce même la fin de semaine afin de donner un accès. Cela étant dit, il confirme que lors d'un samedi en février, des travaux exceptionnels et nécessaires ont dû être réalisés pour déplacer l'entrée d'une cellule. Hormis cette exception, il confirme que la politique de la réalisation de travaux uniquement la semaine est bien respectée.

M. Craft mentionne que de tels travaux la fin de semaine pourraient faire l'objet d'une communication au moyen des infolettres.

Sécurité routière

Un membre du comité explique qu'il existe un enjeu de sécurité lié à la sortie des camions du site pour emprunter la rue Gagnon. Il rappelle que la limite de vitesse sur cette rue est de 90 km/h. Dans ce contexte, un camion qui sort de manière téméraire alors que des voitures approchent est dangereux. Il demande ce qui peut être fait par rapport à cet enjeu.

M. Lamothe explique qu'avec le système de caméras en place, il est possible de retrouver le camion fautif à condition de savoir à quel moment cela s'est produit. WM possède un certain contrôle sur ces camionneurs, mais qui est moindre que s'ils étaient des employés. Des mesures sont mises en place en cas d'infraction aux règles. Il précise aussi que leur contrôle se limite à ce qui se passe sur le site et qu'ils n'ont pas de juridictions à l'extérieur du site. Ils peuvent néanmoins les aviser. Il souligne que des démarches avaient été entreprises par des citoyens pour baisser la limite de vitesse à 70 km/h sur cette rue.

Pour terminer, M. Lamothe précise que la prochaine réunion est prévue le mercredi 21 juin 2023 à 19h00.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce le ministère des Transports qui gère les demandes de changement de limite de vitesse ?</i>	M. Lamothe confirme que oui. Il ajoute que, si elle pouvait être implantée, c'est une solution intéressante.
<i>Est-ce possible de sensibiliser davantage les camionneurs en ajoutant des rappels visuels vers la sortie ?</i>	M. Lamothe précise que tous les camionneurs qui entrent au site sont exposés à la feuille des règlements, dont la liste inclut les restrictions quant à l'utilisation des freins Jacob, des freins moteurs.

Action de suivi :

- Infolettres pour les travaux la fin de semaine
- Faire de la sensibilisation auprès des camionneurs qui quittent le site de WM au niveau de la sécurité
- Faire un suivi avec le comité sur le renouvellement de la liste des membres actuels.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 21 h 01.

Nicolas Lavoie
Responsable du compte rendu